



SIDEL

Syndicat Intercommunal de la Lomagne

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2026

Orientations budgétaires pluriannuelles

Mes chers collègues,

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la Loi et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Il s'agit, dans les communes de 3500 habitants et plus ou leurs établissements publics, d'organiser un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

Il doit également présenter les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel (hors remboursement de la dette). Un délai maximum de dix semaines est imposé entre la présentation des orientations budgétaires et l'examen du budget primitif.

I. Point d'avancement du projet

- 1. Finalisation du déploiement d'un service de collecte harmonisé plus économique en ressources**
- 2. Vers un financement incitatif à la réduction des déchets ultimes**

II. Investissement

- 1. Dépenses engagées**
 - La dette à long terme***
 - La dette à court terme***
- 2. Financements prévus**
- 3. Besoin de financement de la section d'investissement**

III. Fonctionnement

- 1. Dépenses prévisionnelles**
 - Principales évolutions***
 - FOCUS : charges de personnel**
 - FOCUS : coût du traitement**
- 2. Prévisions de recettes**
- 3. Besoin de financement et résultat prévisionnel 2025**

IV. Synthèse des orientations budgétaires

- 1. Assurer le financement des investissements engagés**
- 2. Assurer le financement du service public**
- 3. Consolider les finances en vue du changement de mode financement**

I. Point d'avancement du projet

Le planning de mise en œuvre globale est retardé (contrainte de construction du maillage des points de tri en ville et de réalisation des travaux).

- En mai 2025, déploiement de la nouvelle collecte sur le secteur « campagne » : 52 communes sur 56, environ 55 % de la population desservie
- Fin 2025 : mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte en totalité à Saint-Clar et La Romieu, partiellement à Lectoure (4 points de tri en périphérie mis en service)
- Printemps 2026 déploiement effectif sur Lectoure puis Fleurance
- 2026 : collecte des données et reprise des travaux sur la grille tarifaire
- 2027 : facturation « à blanc » et maintien du financement par TEOM
- 1^{er} janvier 2028 : financement effectif du SPGD en tarification incitative pour sa partie collecte.

1. Finalisation du déploiement d'un service de collecte harmonisé plus économique en ressources

- Fin prévisionnelle des travaux à Lectoure : février 2026
- Fin prévisionnelle des travaux à Fleurance : printemps 2026
- Nouvelle collecte facultative des producteurs non-ménagers, en porte-à-porte : printemps 2026
- Nouvelle collecte Lectoure avec abandon de la collecte en porte-à-porte : phasage hiver et printemps 2026
- Nouvelle collecte Fleurance avec abandon de la collecte en porte-à-porte : phases successives au printemps 2026

2. Vers un financement incitatif à la réduction des déchets ultimes

- Équipement des usagers en badges d'accès aux conteneurs d'ordures ménagères résiduelles approchant la complétude
- En 2026, collecte et exploitation des données des dépôts des usagers du secteur campagne sur une année complète de données
- Collecte et exploitation des données des dépôts des usagers du secteur « ville » au fil de l'eau du déploiement effectif du tout apport volontaire
- Élaboration des modalités de facturation : reprise des travaux en 2026, sur la nouvelle mandature
- Délibération changement de financement et de statuts (SPIC) : courant 2027
- Travaux sur la grille tarifaire et simulations de tarifs : 2026
- Simulations tarifs et facturation à blanc : 2027
- Vote de la grille tarifaire REOMi pour 2028 : au plus tard le 31 décembre 2027
- Vote de la suppression de la TEOM : avant le 1^{er} octobre 2027
- Bascule effective en tarification incitative : 1^{er} janvier 2028

II. Investissement

1. Dépenses engagées

Le SIDEL aborde la dernière année d'investissements liés au nouveau schéma de collecte et aux équipements nécessaires à la mise en place de la tarification incitative. Il s'agit dès lors de la continuité de l'exécution des marchés publics déjà en cours.

Solde prévisionnel sur marchés engagés : 1,907M€

Capital de la dette : 183 387 €

Les dépenses d'investissement prévisionnelles, s'élèvent à 3 671 591 € se répartissant comme suit :

- **Immobilisations incorporelles (chapitre 20 & 21)**
 - Reste à réaliser 2025 803 927 €
 - Enveloppes marchés notifiés ajustées 1 103 280 €
 - Autres (composteurs, extension garage, chauffage bureaux) 55 000 €
- **Dettes (chapitre 16)**
 - Capital de la dette (long terme) 183 387 €
 - Capital de la dette (court terme) 1 400 000 €
- **Opération d'ordre entre sections (chapitre 040)**
 - Reprise de subventions d'équipement 59 583 €

a. *Etat de la dette à long terme*

En début d'exercice 2026, le capital restant dû s'élève à 2 974 043,33 €. Au cours de l'année, **183 386,69 €** devront être remboursés. La charge de la dette correspondante s'élève à **32 463,66 €** (hors intérêts courus non-échus – ICNE).

Ci-après l'échéancier de remboursement de la dette en capital à 5 ans :

Emprunts : financement mise en Place TI et modernisation du service	2026	2027	2028	2029	2030
Crédit Long terme	183 386,69	185 806,89	188 259,53	190 745,05	193 263,90

Ratio d'endettement au 31/12/2025 : 0,88 ; (0,69 hors emprunt court terme)

Capacité de désendettement au 31/12/2025 : 10,02 ; (7,03 hors emprunt court terme)

Perspective 2026 :

- **Hypothèse n°1 avec mobilisation du prêt court terme de +350 k€ (solde du prêt 1M€ contracté) :**

Ratio d'endettement au 31/12/2026 : 0,87 ; (0,59 hors emprunt court terme)

Capacité de désendettement au 31/12/2026 : 7,44 ; (4,69 hors emprunt court terme)

- **Hypothèse n°2 avec mobilisation du prêt court terme de +750k€ (solde du prêt 1M€ contracté + complément) :**

Ratio d'endettement au 31/12/2026 : 0,98 ; (0,81 hors emprunt court terme)

Capacité de désendettement au 31/12/2026 : 8,66 ; (6,44 hors emprunt court terme)

Le Syndicat dispose de peu de capacité d'emprunt, hors emprunt court terme. Aucun investissement nouveau n'est à envisager qui ne soit pas financé par ses ressources propres.

b. Dette à court terme

Au 30/12/2025, le Syndicat a mobilisé un emprunt à court terme afin de financer l'avance de trésorerie nécessaire aux retours de fonds attendus sur les investissements effectués (FCTVA et subventions d'équipements).

Le capital contractualisé s'élève à **1M€** (pour un besoin estimé à **1,4M€** identifié lors du vote du budget primitif 2025), ont été mobilisés au 30/12/2025 : **650 000€**.

La mobilisation des fonds sera ajustée au plus juste des besoins de règlement des fournisseurs à effectuer (achats des colonnes, archéologie préventive, travaux de génie civil...), des déblocages de fonds des subventions à percevoir, de l'optimisation du plan de trésorerie.

La mobilisation à 100 % du prêt court-terme de 1M€ coûterait au maximum **34 000,00 €** d'intérêts en 2026 (hypothèse d'une mobilisation de l'intégralité des 1M€ sur l'année entière, sans remboursement anticipé).

2. Financements prévus

Le SIDEL bénéficie d'un excédent reporté dû aux financement antérieurs (emprunts initiaux, avances et acomptes de subventions d'équipement).

Excédent d'investissement reporté : 498 406,69 €

Le montant prévisionnel des subventions restant à percevoir s'élèvent à **1 849 101 €** (à ajuster selon dépenses réelles)

Subventions à percevoir en 2026 et 2027.

Autofinancement (affectation du résultat à déterminer) : 21 000 €

Autofinancement (virement depuis la section de fonctionnement) : 312 000 €

FCTVA 2024 estimé à percevoir en 2026 : 503 342 € (dont 66 464 € affectables en fonctionnement L.1615-5 CGCT)

FCTVA 2025 à percevoir en 2027 : 159 000 €

Complément d'emprunt court terme selon besoin : 400 000 € (report du besoin estimé en 2025 de 1,4M€)

L'amortissement des biens est une recette d'ordre qui finance la section d'investissement.

Amortissements : 457 247,25 €

Cession de biens (inscription technique au budget, indépendante de toute plus ou moins-value). Les véhicules de collecte non nécessaires seront cédés dès que possible afin d'ajuster le parc de véhicules et son coût au nouveau fonctionnement su service.

Cession : 5 000,00 €

3. Besoin de financement de la section d'investissement

Considérant un montant de dépenses d'investissement à financer de :	3 271 591 €
Considérant un montant de recettes de recettes de :	2 975 917 €
Il est constaté un besoin de financement s'élevant à :	295 674 €

Afin de pourvoir à ce besoin de financement il sera proposé de l'autofinancer par virement de la section de fonctionnement

III. Fonctionnement

1. Dépenses prévisionnelles

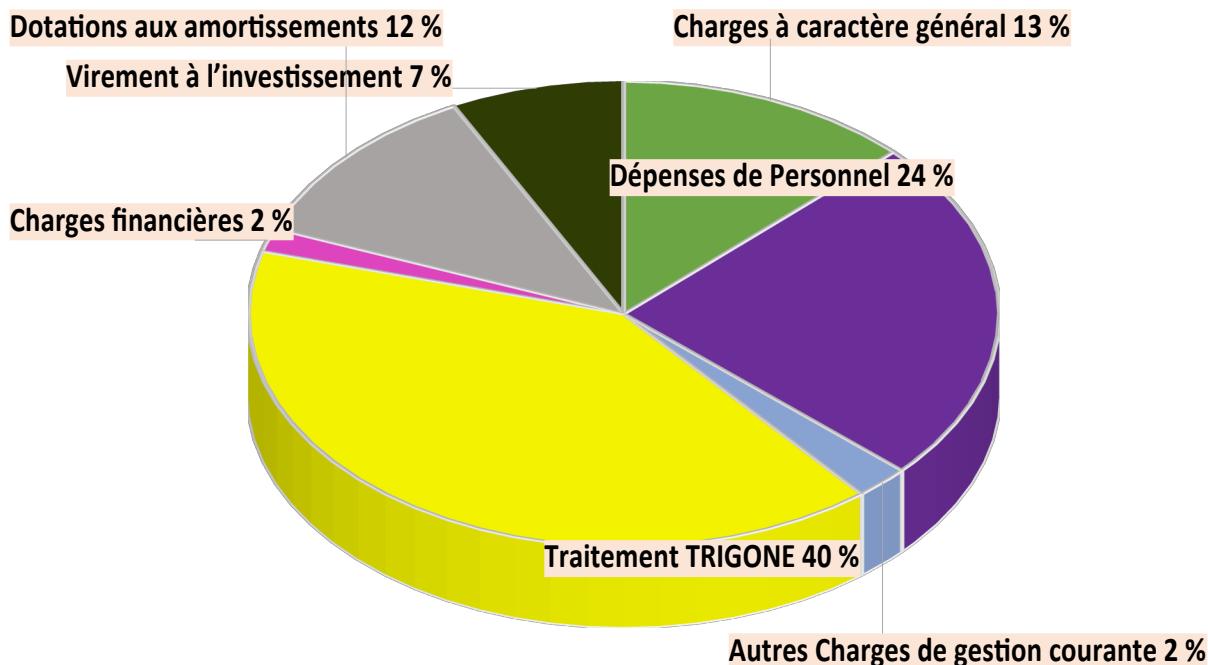
Le montant total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élève à **3 959 810 €**. Pour chaque catégorie sont affichées les variations les plus significatives attendues et les éléments prospectifs.

Ne sont pas prises en compte les économies attendues découlant de la nouvelle collecte, le moment de la bascule totale et effective en tout apport volontaire restant à déterminer et se fera par phases.

POSTE DE DÉPENSES	Principales variations en 2026	Prospective
<u>Achats et prestations de service</u> 505 000 € (-6 %)	<ul style="list-style-type: none">Ajustements au réalisé selon les postes de dépensesPrestation enlèvement bacs à roues réalisée partiellement (sous consommation la plus marquée), sera effectué en régie pour 2026Selon calendrier de déploiement, économie non chiffrée de carburant, maintenance, assurance	<ul style="list-style-type: none">Projection des économies liées à l'abandon du porte à porte à dériver du réalisé 2026
<u>Masse salariale</u> 949 606 € (-2,67%)	<ul style="list-style-type: none">-2,67 % : effet des départs non remplacés limitéContinuation de la hausse marquée CNARCLHausse des taux de chargeSelon solutions de reclassements des agents en externe	<ul style="list-style-type: none">-11 % attendu en 2027 (-103k€) : effet des départs 2026 non remplacés et ETP facturation à recruter

<u>Autres charges et indemnités des élus</u> 92 700 € (+33 %)	<ul style="list-style-type: none"> Abonnements informatiques (logiciel REOMi et communication des contrôles d'accès des PAV) 	<ul style="list-style-type: none"> Stabilité attendue
Traitement et transport TRIGONE 1 594 306 € (+4,3%)	<ul style="list-style-type: none"> Glissement annuel (+3,4%) Neutralisation TGAP/TVA sur les OMR Prix à l'habitant HT +1,3€ Facturation sur la base des tonnages 2024 et non 2025, pourtant en diminution marquée (-17%) 	<ul style="list-style-type: none"> +10,5€ HT / habitants en 2027 (hors réduction tonnage) Soit +254 000 € Hausses principales : externalisation du traitement (+40%) et participation PLPDMA (+40%)
Charge de la dette 65 276 € (+175 %)	<ul style="list-style-type: none"> Intérêts du prêt court terme 	<ul style="list-style-type: none"> Selon temporalité de remboursement du prêt court terme dans les 24 mois de sa durée maximale
Dotations aux amortissements 457 247 € (+186 %)	<ul style="list-style-type: none"> +297 k€ amortissements des investissements de la phase secteur « campagne » 	<ul style="list-style-type: none"> +280k€ à nouveau selon investissements définitifs
Virement à la section d'investissement 295 674 €	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'investissement pour limiter la mobilisation des ressources externes 	<ul style="list-style-type: none"> Néant

Répartitions des dépenses de fonctionnement pour l'année 2026



a. Principales évolutions

i. FOCUS : charges de personnel

La charge salariale a cru ces dernières années du fait la mise en place du projet...

- 1 contrat de projet tarification incitative
- 1 contrat de projet biodéchets (subventionné à hauteur 30k€ par an jusqu'en 2025 inclus)
- Plusieurs CDD pour la tenue des permanences en communes en 2024 et 2025

...mais aussi des mesures salariales exogènes : hausses du point d'indice (+3,5 % en 2022, +1,5 % en 2023), + 5 points d'indice brut majoré en 2024. Hausse de la CNRACL est pour l'heure programmée sur 4 années consécutives (de 2025 à 2028) à +4 points/an.

L'exercice 2025 constitue un point haut du niveau de masse salariale, avant d'amorcer une baisse faible en 2026, puis qui s'amplifie (moins 11 % en 2027). Cette variation s'explique par des départs non remplacés. Point de vigilance toutefois sur des réformes nationales à venir, confirmées (prise en charge employeur des mutuelles) ou non (divers projets de réformes).

ii. FOCUS : coût du traitement

La trajectoire du coût de traitement des déchets se caractérise par une hausse soutenue et continue, qui devrait perdurer sur les années futures.

Le PLF 2026 inscrit une trajectoire de TGAP de +62 % d'ici à 2030.

La facturation 2025 introduit une pénalité des mauvaises performances à l'échelon régional au regard du traitement par enfouissement, jugé trop prépondérant : 43 % de dépassement des volumes autorisés en enfouissement. Aucune information à date concernant ce dispositif pour 2026.

La fermeture fin de 2025 du site d'enfouissement du Houga va provoquer une très forte hausse des coûts de traitement, qui ne sera toutefois pleinement répercutée par Trigone qu'en 2027 : prévisionnel de 7,8€ HT / habitant.

La facturation TRIGONE 2026 repose sur les tonnages 2024 et non 2025.

Historique et trajectoire de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), tarification incitative appliquée aux collectivités (prix à la tonne HT arrondi à l'euro supérieur) :

2019	2020	2020	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	72 €	79 €	87 €	95 €	105 €
-	+ 6 %	+ 66 %	+ 33 %	+ 28 %	+ 14 %	+ 12 %	+10 %	+10 %	+10 %	+10 %	+10 %
						+282 %					+ 62 %

Pour neutraliser la hausse la hausse de la TGAP, la réduction de tonnage OMR doit atteindre 30 %. En 2025, le tonnage OMR du SIDEL est de -17 % (hors données refus de tri et tout-venant en déchetterie).

DÉCOMPOSITION DE LA CONTRIBUTION TRIGONE ET ÉVOLUTIONS EN 2026. LA PART FACTURÉE À LA TONNE DE DÉCHETS PRÉSENTE ENVIRON 30 % DE LA FACTURE TOTALE

Une réflexion est toutefois initiée par les élus de Trigone pour tendre vers une tarification plus incitative, qui laisserait plus de place à une part variable à la tonne au détriment d'un forfait à l'habitant.

Participation à l'habitant (en € HT)	2024	2025	2026	2027
Participation traitement	32,50 €	32,50 €	33,00€	33,00€
Participation animation	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Participation haut de quai déchetterie	10,00 €	11,50 €	11,50 €	12,50 €
Animation du PLPDMA	-	3,00 €	3,00 €	4,20 €
Actions biodéchets et composteurs individuels	1,00 €	2,00 €	NC	NC
Participation traitement	NC	19,90 €	27,70 €	29,50 €
total à l'habitant	44,00 €	69,40 €	75,70 €	79,70 €

Participation traitement - Coût à la tonne (en € HT)

(tonne OMR+refus de tri+Tout venant)

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	59,00 €	65,00 €	71,50 €	78,65 €
Pénalité dépassement de la capacité d'enfouissement	-	5,00 €	NC (5€)	NC (5€)
total à la tonne	59,00 €	70,00 €	76,50 €	83,65 €

2. Prévisions de recettes

Les recettes de fonctionnement du SIDEL proviennent en 2025 à 92,5 % de la participation appelée auprès des communautés de communes (CC) membres. Cette participation s'est élevée en 2025 à 3 136 000 €.

Le montant total des recettes estimé pour 2026 s'élève à **3 646 210 €**.

Les autres sources de financement se caractérisent par leur faible niveau et pour certaines leur caractère particulièrement peu dynamique, les révisions tarifaires bien que possibles étant rares ou inexistantes jusqu'en 2024.

Ces produits se déclinent comme suit :

- En 2025, le tarif de la « redevance spéciale » a été révisée à la hausse (+12%) avec un effet sur la recette budgétaire de +9,7%.

Cette « redevance spéciale » est perçue auprès des producteurs non-ménagers exonérés ou partiellement exonérés (certaines administrations et campings). Le produit réel dégagé par cette redevance est en augmentation de 9,7 % (produit constaté de 56 603€).

En 2026, le tarif de la redevance spéciale a été réévalué de +25 %, la recette espérée ne devrait toutefois pas excéder celle de 2025 de par son effet responsabilisant sur les producteurs de déchets concernés, ce dernier est estimé à -15 % de recettes.

La trajectoire de ce dispositif, toujours fortement déficitaire, devra faire l'objet d'un alignement avec la redevance usager à la mise en place de la REOMi.

Dans cette hypothèse, la recette attendue suivante sera portée au budget :

→ 56 630 € au budget 2026

- Prestations annexes du service public de collecte : éco-festivités, dispositif refondu et tarification revalorisée pour 2026, la recette transposée sur les volumes existants procureraient +85 % de recettes sur cette ligne du budget.

Toutefois l'effet prix et le dispositif refondu devraient conduire à une progression de recettes plus faibles.

La trajectoire de ce dispositif, toujours fortement déficitaire, devra faire l'objet de nouveaux ajustements afin de limiter le report de charge sur l'usager.

Les prestations de collecte en cimetière et lavages de bacs ne sont pas non pérennisées (recettes dérisoires, <300€ en 2024, 0€ en 2025).

Selon ces hypothèses, seront portés au budget :

→ 7 000€ au budget 2026

- Refacturation participation aux frais de mutualisation avec le SIVOM et le SIAEP.

La participation du SIVOM a été révisée en 2025 pour ne reposer que sur le réel (refacturation de carburant et de temps-agent), aucune participation forfaitaire n'est plus demandée.

Demeure donc la participation du SIAEP, qui devra faire l'objet d'une évaluation « au réel » qui n'a jamais été effectuée. Une indexation sur l'inflation a toutefois été actée en 2025 afin de donner une dynamique, bien que faible, à cette recette.

→ 3 000 € au budget 2025

Autres produits

- Atténuation de charges : refacturation au réel des rémunérations des personnels mis à disposition du SIAEP, ainsi que la valorisation nouvelle du personnel de l'atelier mis à disposition au SIVOM.

→ 18 000 € au budget 2026

- Produit vente matériaux (verre) : prévisionnel de 34 000 € non réalisé du fait de la forte baisse du cours de la matière verre revendue (réalisé 19 859 €), prévisionnel 2026 : 17 603 €
- Versement ambassadeur de tri, montant revalorisé : 4 000 € >> 6 500 €
- Divers (location broyeur, vente matière plastique...) 3 000 €

Recettes ponctuelles liées au projet :

- Fin de la subvention ADEME biodéchets de 30 000 € annuels, pour le poste de chargé de mission afférent, en 2026 : 0 €
- Refacturation aux communes du surcoût de l'option colonnes enterrées ou colonnes à verre. Il existe un reste à recouvrer pour la commune de Saint-Clar et un reste à facturer pour la commune de La Romieu de la contribution due à hauteur de : 13 400 €
- Part fonctionnement de la subvention FEDER 39 000 €

Recettes d'ordre :

- Reprise de subventions d'équipement (neutralisation partielle des amortissements) : 59 532 €
- Affectation exceptionnelle de FCTVA en section de fonctionnement : 66 464 €

Report :

- Autofinancement reporté 220 000 €

Malgré une politique affirmée pour rééquilibrer les dispositifs les plus déficitaires (éco-festivités, redevance spéciale), l'amoindrissement de certaines recettes (revente du verre et fin de la subvention ADEME du poste de chargé de mission biodéchets), la proportion de la recette issue de la participation versée par les communautés de communes membres reste prépondérante et affiche même une progression.

3. Perspectives d'évolution de la capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) se calcule par différence des dépenses réelles sur les recettes réelles, elle traduit la capacité d'un organisme à financer ses investissements et son cycle de trésorerie.

L'indicateur de suivi est le « taux de CAF brute » : montant de la CAF comparé au montant des recettes réelles de fonctionnement.

Un taux inférieur à 10 % appelle à la vigilance, entre 5 et 8 % est considéré en alerte, en deçà de 5 % comme critique.

Ci-après l'historique du taux de CAF brute du SIDEL :

2022	2023	2024*	2025	2026 (hypothèse dette n°2)
6,07 %	6,96 %	14,38 %	8,76 %	11,3 %

*A noter en 2024, un taux faussé positivement par une recette exceptionnelle (refacturation aux communes des surcoûts de colonnes d'apport volontaires)

4. Besoin de financement et résultat prévisionnel 2025

Compte tenu des dépenses et recettes de fonctionnement sincèrement estimées :

• dépenses	3 959 810 €
• recettes	3 646 210 €

Il est constaté un besoin de financement de la section de fonctionnement à hauteur de **313 600 €**.

Afin de pourvoir à ce besoin de financement il est proposé l'inscription au budget une valorisation de la participation des communautés de communes de 313 600 €, soit une variation de +10 %.

Les hypothèses retenues devraient permettre de dégager une CAF brute supérieure à 400 000 € et un résultat de fonctionnement légèrement en deçà 100k€.

IV. Synthèse des orientations budgétaires

1. Assurer le financement des investissements engagés

Afin de pourvoir au besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé l'inscription du financement par un virement depuis la section de fonctionnement 295 674 €.

2. Assurer le financement du service public

Afin de pourvoir au besoin de financement de la section de fonctionnement, il est proposé une valorisation de la participation des communautés de communes de +10 % (**+313 600 €**).

Les montants appelés sont dans cette hypothèse les suivants :

• Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	3 099 712 €
• Communauté de Communes Bastides de Lomagne	349 888 €

3. Consolider les finances en vue du changement de mode financement

Outre la maîtrise des coûts et les économies qui vont se concrétiser, les travaux entamés sur le volet recettes doivent conduire à améliorer les marges de manœuvre du Syndicat (progression du taux de CAF brute) et consolider sa trésorerie en vue de la bascule en REOMi qui va tendre de par sa nature même les flux de trésorerie.

Je vous invite à bien vouloir débattre de ces orientations budgétaires pour l'année 2026.

Le Président du Comité syndical du SIDEL, Patrice SUAREZ